



Motifs de la décision

Projet de décret modifiant la colonne B de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement relative à la taxe générale sur les activités polluantes pour les rubriques ICPE n° 2560, 2565 et 2566

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 22 février au 14 mars 2013 inclus, une observation a été déposée.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public pour les raisons suivantes : l'observation était « ok ».